

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/61/SPCG accordant à M. Mahmoud Omar Aïnache un permis d'occupation sur une parcelle de terrain sise à Djibouti, avenue de Brazzaville

n° 64/61/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à M. Mahmoud Omar Ainache, demeurant à Djibouti, un permis d'occupation provisoire sur une parcelle de terrain du domaine public, d'une superficie de trente-huit mètres carrés environ, sise à Djibouti, sur le trottoir à l'angle de l'avenue de Brazzaville et de la rue de la Mosquée et sur laquelle il a été autorisé à édifier un bureau de tabacs.